

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2014 A 20 HEURES

Etaient présents : MM DUSAUTOIR, Maire, BERTELOOT, BEYAERT, Mmes BUISSON, CREVECOEUR, COURBOT, FLANDRIN (à partir de la question n° 2014-71), HOUSSIN, LEFEBVRE, LOBBEDEY, SAINT-MACHIN et VIEILLARD.

Etaient absents : Mme FLANDRIN qui a donné pouvoir à M. le Maire jusqu'à la question n° 2014-70 incluse
M. FREDERIC, excusé, qui a donné pouvoir à Mme SAINT-MACHIN
M. GUILBERT, excusé, qui a donné pouvoir à Mme LEFEBVRE
M. SEIGRE, excusé, qui a donné pouvoir à Mme CREVECOEUR

Secrétaire élue : Mme CREVECOEUR

Compte rendu de la réunion précédente

Pas d'observations

2014-59 – Déplacement à LORETTE – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur CARRE, Président d'Arrondissement des Anciens Combattants, a adressé une demande de subvention en Mairie pour le déplacement au cimetière de LORETTE organisé par l'Association au profit des enfants de CM2 scolarisés à HOULLE et à SERQUES.

Suite à la décision prise lors de la séance du 7 octobre 2014, Monsieur CARRE a fourni une nouvelle estimation financière au vu de laquelle la participation de chacune des communes (transport – musée et repas moins la part réglée par les A.C.) s'élèverait à 267.50 €.

Accord est donné pour le versement d'une subvention de ce montant à l'Association d'Arrondissement des Anciens Combattants.

2014-60 – Création d'un groupement de commandes Electricité par la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais

Suite à l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité (pour les professionnels en 2004 et les particuliers en 2007), l'ensemble des consommateurs peut désormais choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les collectivités territoriales peuvent elles aussi bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour sélectionner leurs prestataires conformément à l'article L.331-4 du Code de l'énergie.

Par délibération en date du 4 septembre 2014, la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais a décidé de créer un « groupement de commandes » pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés à destination des collectivités territoriales et établissements publics du Département et d'en assurer la coordination.

Elle propose à la commune d'y adhérer.

Une copie de l'acte constitutif de ce groupement de commandes a été remise à chacun des membres du Conseil.

A l'unanimité de ses voix, l'acte constitutif est approuvé et un avis favorable est émis pour l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le formulaire d'adhésion et régler la participation financière qui sera réclamée à la commune comme défini à l'article 6 dudit acte.

2014-61 – Service rural de distribution d'eau potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Année 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de ce rapport.

2014-62 – Service d'assainissement collectif – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Année 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de ce rapport.

2014-63 – Service public d'assainissement non collectif – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Année 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de ce rapport.

2014-64 – INTERFACES – Délégation de service public – Pépinière d'entreprises de la C.A.S.O. – Compte-rendu technique et financier du délégataire – Exercice 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de ce rapport.

2014-65 – Délégation de service public pour l'exploitation technique et commerciale du réseau de couverture des zones d'ombres ADSL de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER / Compte-rendu technique et financier du délégataire – Exercice 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de ce rapport.

2014-66 – Délégation de service public de l'Office de Tourisme de Pôle de la Région de SAINT-OMER – Compte-rendu technique et financier du délégataire – Exercice 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de ce rapport.

2014-67 – Délégation de service public pour l'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage / Compte-rendu technique et financier – Exercice 2013.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses voix, prend acte de ce rapport dont une copie lui a été remise.

2014-68 – Collecte et traitement des déchets ménagers – Année 2013 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de ce rapport.

2014-69 – Gestion de la salle culturelle d'Agglomération Daniel Balavoine – Compte-rendu technique et financier du délégataire – Saison 2012/2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de ce rapport.

2014-70 – Gestion d'une fourrière pour animaux – Compte rendu technique et financier du délégataire – Année 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de ce rapport.

2014-71 - Réfection des perches de tir à l'arc

M. le Maire informe les membres du Conseil que M. WIERRE, Président de la société des Archers Saint-Michel, a attiré son attention sur les travaux de réfection à réaliser sur les perches de tir à l'arc avant la prochaine saison.

Le devis établi à sa demande auprès de la société Aa METALLIQUE s'élève à 2 143.15 € T.T.C.

A l'issue des discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association pour engager les travaux,
- demande que l'association se rapproche des services du Conseil Général et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais afin de solliciter une aide financière pour cette opération,
- émet un avis favorable pour la prise en charge, sous forme de subvention, de la somme qui restera à la charge de l'association déduction faite des différentes aides qui pourraient lui être accordées.

2014-72 – Travaux de réaménagement de la voirie – Demande de subvention du Département au titre de l'aide à la voirie communale

Le marché passé avec l'entreprise LEROY TP par délibération en date du 7 octobre 2014 comprend 1 tranche ferme concernant l'Impasse du Marais et la rue May et 6 tranches conditionnelles pour la rue de Vincq, l'Impasse des Etangs, le Hameau des Marnières et le Chemin Brûlé.

Les travaux Impasse du Marais et rue May ont été engagés début novembre.

Afin de pouvoir solliciter une nouvelle subvention du Département, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la programmation des travaux à réaliser en 2015.

Au terme de la discussion, il est décidé, à l'unanimité des voix, d'engager les travaux de la tranche conditionnelle n° 1 – rue de Vincq pour un montant de 137 033 € H.T.

2014-73 – Travaux en régie – Décision budgétaire

La décision modificative suivante est adoptée à l'unanimité des voix :

- en section d'investissement
 - transfert d'un crédit de 3 500 € du compte 2315 au compte 2313-040
- en section de fonctionnement
 - transfert d'un crédit de 3 500 € du compte 7788 au compte 722-042

Accord est donné à l'unanimité des voix.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

a) Fleurissement

M. VIEILLARD accompagné de Mmes BUISSON et LOBBEDEVY s'est rendu aux Pépinières VANDENBUSSCHE à BERTHEM.

Voir pour remplacement des buis au Monument aux Morts rue de Vincq qui sont en train de crever ; Ceux qui vont être enlevés pourraient être replantés le long de la salle polyvalente afin d'éviter que les enfants ne grimpent sur les bâtis ;

b) Conseiller en énergie partagé

La parole est donnée à M. VIEILLARD qui donne un compte-rendu de la réunion organisée par la FDE 62 et la CASO le 12 novembre dernier à MENTQUE-NORTBECOURT.

Afin d'aider les collectivités à mettre en œuvre la réduction des consommations énergétiques demandée dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial, la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER souhaite créer un service de conseiller en énergie partagé en conventionnant avec la FDE du Pas-de-Calais.

Si la commune adhère à ce service, la première étape consiste à établir un bilan énergétique détaillé des consommations du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public...) ; A l'issue de ce diagnostic seront proposées des mesures afin de remédier au gaspillage (travaux, adaptation des consommations à l'usage, optimisation des contrats de fournitures d'énergie...).

Le coût de l'adhésion à ce service est estimé à 1 € par an par habitant pour un gain de 3 € environ après mise en œuvre des mesures préconisées.

La Mairie a d'ores et déjà été destinataire du questionnaire relatif au bilan énergétique.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil Communautaire programmé le 11 décembre prochain. Elle sera ensuite soumise à l'approbation des 25 Conseils Municipaux ;

c) Cimetière

Se sont portés volontaires pour faire partie du groupe de travail en charge d'établir le règlement intérieur : M. le Maire – Mme BUISSON – FLANDRIN – LOBBEDEY et M. VIEILLARD ;

d) Banque alimentaire et Téléthon

Organisation d'une permanence en Mairie le 29 novembre de 9 h à 12 h pour collecter les dons ; L'après-midi, dès 14 h 30, animations par les associations communales dans le cadre du Téléthon.

Par ailleurs, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal qui ont encadré les enfants lors de la sortie « cirque » qui a eu lieu ce dimanche 23 ;

e) Sécurité

Suite à la demande de M. le Maire lors de la réunion cantonale qui s'est déroulée le 20 novembre, un radar pédagogique sera prêté à la commune à titre gracieux pendant 3 mois par la D.D.T.M.

Il sera installé sur la R.D. 219 dans le sens EPERLECQUES/MOULLE ;

f) Police du Marais

Monsieur VASSEUR, garde champêtre principal, est passé en Mairie présenter son nouveau collègue, Julien LELEU ;

g) Réforme des rythmes scolaires

La parole est donnée à Mme HOUSSIN qui informe les membres du Conseil qu'elle a participé à l'atelier organisé par la CASO le 17 novembre dernier dans le cadre de la mutualisation et donne des précisions quant aux activités mises en œuvre par la commune pendant les T.A.P. ;

h) Accueil de Loisirs intercommunal

Pour la 1ère fois, l'ALSH a été organisé à HOULLE pendant les petites vacances ; La fréquentation a été satisfaisante : 26 enfants du 20 au 24 octobre et 19 du 27 au 31.

La mise en place d'un accueil à destination des ados a été évoquée mais le Conseil Municipal a décidé d'y surseoir afin de donner la priorité à l'organisation des TAP à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.